



Mairie de La Salle les Alpes
15 Rue de la Guisane
05240 La Salle les Alpes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 11 décembre 2019 Séance publique

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Etaient présents :

Emeric SALLE, Jean-Paul SALLE, Emile FORM adjoints,
Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Christine VALLA

Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Dominique GALLETTI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Le CASA est présent dans la salle (Mesdames BIBOU et LEFEVRE).

L'association Guisane Ouverte est représenté par M. Jacques DEMOILIN

Un journaliste du Dauphiné Libéré est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Emeric SALLE a été élu Secrétaire de séance.

Finances

1) Budget « Commune » : décision modificative n°3

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2019 "commune".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2) Budget "Eau" : décision modificative n°3

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2019 "eau".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) Travaux sur voirie communale : demande de subvention

La Commune consacre régulièrement une somme importante aux travaux de voirie communale. Cette année un crédit de 380 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2019 pour procéder à la réparation des voies endommagées..

Il est proposé de solliciter le Département afin d'obtenir une subvention de 20 434 € pour des dépenses de voirie.

Le taux de subvention est de 40 % soit un montant subventionnable de 51 085 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) Commune : tarifs 2020

Le Conseil Municipal propose de modifier les tarifs applicables aux terrasses des cafés en le fixant à 4 €/m²/mois.

Les autres tarifs seront repris conformément à la délibération 18.05.05 du 5 septembre 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) Interventions des Services Techniques : tarifs

Par délibérations n°12.08.11 en date du 26 novembre 2012, n°14.09.02 en date du 3 décembre 2014 et n°16.03.14 du 15 juin 2016, n° 17.01.30 en date du 15 mars 2017, le Conseil Municipal fixait les tarifs d'intervention des services

.../...

techniques. Dans un souci de simplification et d'harmonisation, il est proposé de reprendre dans une seule délibération les tarifs d'intervention des services techniques sur un seul et même document.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Administration Générale

6) Saisine électronique : convention avec le Département

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, le Département met gracieusement à disposition des collectivités un outil des saisines par voie électronique pour réaliser les demandes en ligne. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Département des Hautes Alpes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) OTISC : convention d'objectifs

Le Conseil Municipal renouvelle la convention d'objectifs proposée par l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée – Briançon pour la période 2020 – 2022. Cette convention est destinée à préciser les objectifs et missions de l'Office de Tourisme. En contrepartie la collectivité apporte son soutien à l'Office de Tourisme par la mise à disposition de locaux à la Maison de la Montagne et une subvention annuelle de fonctionnement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) Tarifs ski de fonds 2019/2020

Le Conseil municipal entérine les tarifs redevance skis de fond pour la saison 2019/2020 adoptés par le SIVM SERRE CHEVALIER.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) Activité parapente et speed-riding : signature d'une convention

Il est exposé la demande d'Axesse Parapente et Chocard Air Lines, qui souhaitent que la Commune mette à leurs dispositions des parcelles communales destinées à être utilisées comme site de décollage et d'atterrissage pour les saisons d'hiver et d'été. Une convention quadripartite devra intervenir avec ces prestataires pour définir les parcelles mises à disposition ainsi que les modalités pratiques de leur occupation en lien avec l'exploitant du domaine skiable et la fédération française de vol libre.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Personnel

10) Convention de mise à disposition d'un agent à l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée-Briançon

Dans le cadre du transfert de l'animation à l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Vallée –Briançon et considérant qu'à ce jour un agent à temps plein est affecté au service animation de l'Office de Tourisme Intercommunal, il convient de renouveler la convention de mise à disposition de cet agent à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11) Adhésion à la convention de protection sociale

Par délibération du 10 avril 2019, il a été donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes (CDG 05) afin de mener à bien une mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation au financement des garanties de protection sociale en matière de prévoyance pour les agents.

Par délibération du 19 septembre 2019, le CDG 05 a conclu une convention de participation avec la M.N.T. pour le risque « prévoyance » dont la durée est de 6 ans.

Considérant que les avantages sont plus favorables pour les agents que la convention actuelle, le Conseil Municipal propose d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG 05 et fixe le niveau de participation de la collectivité à 10 € pour un agent à temps complet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12) Ratios « Promus/Promuables » dans le cadre des avancements de grade

Il est rappelé que conformément aux dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil Municipal réactualise la délibération n° 09 04 12 du 10 juin 2009 compte-tenu de la modification des dispositions statutaires qui est intervenue dans le cadre du Parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et fixe les taux de promotion dans le cadre de la procédure d'avancement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13) Personnel communal : actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2020.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information - Questions diverses

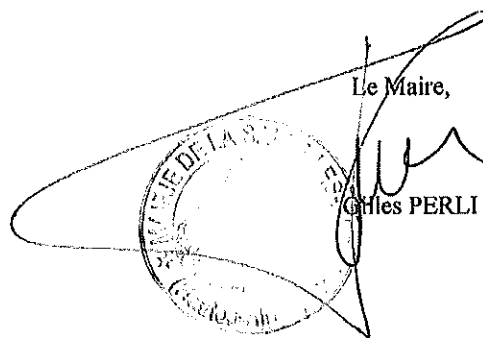
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- 1) Il est établi un avenant au cahier des charges pour la location du studio situé à l'immeuble « Concorde 5 » entre la Commune et M. Frédéric MARTIN afin de prolonger la durée de location allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.
- 2) Le contrat de maintenance des barrières et portes automatiques est confié à la Société THYSSENKRUPP pour une durée de 1 an renouvelable pour un montant de 2 120 € HT soit 2 544 € TTC.
- 3) L'Article 8 de la régie de recettes « piscine » est modifié pour fixer le montant maximum de l'encaisse à 5 000 € que le régisseur est autorisé à conserver ainsi que le montant maximum de l'encaisse en numéraire : 2 600 €.
- 4) Il est signé une convention de participation au Réseau APIDAE, permettant l'accès à l'information touristique à l'échelle du territoire nécessaire dans le cadre du site internet de la Commune. La contribution financière annuelle est de 984 €.
- 5) Il est signé un contrat entre la Commune et M. Dominique FAURE pour le nettoyage de locaux communaux à compter du 01/12/2019 et jusqu'au 30/11/2020.

FIN DE LA SEANCE A 20H42

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

Personne n'a souhaité s'exprimer dans le public.

Le Maire,

Gilles PERLI

